

Santé, Protection animale, Environnement
2 rue Pierre Bonnard
CS 70590
64010 Pau

Pau, le 19/08/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 31/07/2024

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

EARL BIXTAN

SANZBERRO Claude
Agueria
64250 Itxassou

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 31/07/2024 dans l'établissement EARL BIXTAN implanté SANZBERRO Claude Aguerria 64250 Itxassou. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite est réalisée dans le cadre du suivi de cette installation, au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EARL BIXTAN
- SANZBERRO Claude Aguerria 64250 Itxassou
- Code AIOT : 0056400829
- Régime : Déclaration avec contrôle
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Présentation de l'installation

Il s'agit d'une unité de méthanisation, soumise à déclaration (rubrique 2781-1c : 13,3 t/j) au titre des ICPE. Elle est déclarée par l'arrêté préfectoral n°2012-108-0011 du 17/04/2012 pour la création de l'unité de méthanisation et l'exploitation d'un élevage bovin lait (126 vaches laitières). Le biogaz est valorisé par cogénération.

Concernant la partie « élevage », l'atelier de vaches laitières arrêté en février 2020, a repris en mars 2024 avec un effectif d'une vingtaine de vaches. L'objectif, selon l'exploitant est d'augmenter jusqu'à 40 vaches (logettes avec couloir raclé). Un atelier de chèvres laitières a été mis en place en 2023, l'effectif est de 200 chèvres élevées sur litière accumulée.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente inspection</u> ⁽¹⁾	Proposition de délais
1	Dispositions générales	Arrêté Ministériel du 10/11/2009, article 2	Demande de justificatif à l'exploitant	12 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les installations de l'unité de méthanisation sont globalement dégradées. L'unité est à l'arrêt, selon l'exploitant, depuis l'été 2023 suite à une panne du moteur de cogénération.

Plusieurs non-conformités sont constatées vis-à-vis de la gestion des effluents et du digestat (stockage, plan d'épandage, zone de rétention) ainsi que de la lutte contre l'incendie (absence de moyens externes sur site - une borne incendie est située à environ 600 m du site).

L'exploitant nous informe faire face à des difficultés financières depuis 5 ans, début de la première panne du moteur de cogénération.

Un accompagnement technique et financier doit être réalisé pour la mise en conformité de l'unité et sa remise en service.

Un état des lieux plus précis sur l'ensemble des prescriptions de l'unité méthanisation doit être réalisé (contact pris avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques).

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Dispositions générales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 10/11/2009, article 2
Thème(s) : Autre, Prescriptions générales
Prescription contrôlée : État des lieux
Constats : L'unité de méthanisation est à l'arrêt depuis l'été 2023 selon l'exploitant, suite à une panne du moteur de cogénération. Cette unité a déjà été en panne en 2019 pour les mêmes raisons. La durée globale de fonctionnement de l'unité (mise en service en 2012) est estimée à 7 années suite aux différentes pannes intervenues. L'état général de l'installation est dégradé et comporte des non-conformités liées au fonctionnement et à la sécurité de l'unité : notamment en terme de gestion des effluents et digestats (zone de rétention, stockage, plan d'épandage) et de lutte contre l'incendie (moyens externes). L'exploitant nous informe d'un changement de raison sociale (même gérant) réalisé en 2018 : reprise par la SARLU METHABASK.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande de justificatif à l'exploitant
Proposition de délais : 12 mois

